

Chers partenaires,

Voici des informations et liens utiles qui pourront vous accompagner pour comprendre et bénéficier des aides mises en place :

NOUVEAU : [Ordonnance sur les avoirs pour prestation touristique](#)

Lien vers le simulateur d'activité partielle

<http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr>

Lien du site UMIH Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie pour des recommandations et informations

<https://umih.fr/fr/Salle-de-presse/news/Mise-jour-15-03-2020-Lpidmie-Coronavirus-consquences-et-aides-pour-les-entreprises>

Leur site est mis à jour très régulièrement, vous y trouverez beaucoup d'informations pour vous accompagner.

Lien du site FNHPA Fédération Nationale de l'hôtellerie de Plein Air, pour suivre les dernières informations dans la rubrique « actualités »

<https://fnhpa-pro.fr>

La FNHPA analyse les différents arrêtés ministériels pour ses adhérents et recommande de respecter scrupuleusement la fermeture à la clientèle des terrains de campings jusqu'au 15 avril 2020.

Lien vers la lettre d'information Auvergne - Rhône-Alpes Tourisme qui confirme les opérations annulées/ reportées et des mesures en cours.

<http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/coronavirus-auvergne-rhone-alpes-tourisme-se-mobilise-aux-cotes-des-professionnels>

Lien vers le site Atout France, qui liste les mesures de soutien mises en place pour les entreprises

<http://www.atout-france.fr/actualites/complement-d-information-sur-le-coronavirus-covid-19-0>

Lien vers le site du gouvernement pour les mesures exceptionnelles concernant l'URSSAF et les impôts

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-exceptionnelles-urssaf-et-services-impots-entreprises>

Si vous avez besoin d'aide afin de résoudre gratuitement un éventuel litige, tournez vous vers le Médiateur des entreprises :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

Un spécialiste du marketing digital et de la commercialisation en ligne dresse une liste de questions/ réponses :

<https://guestetstrategy.com/professionnels-du-tourisme-comment-reagir-dans-lurgence-face-a-la-crise-du-covid19/>

Nous vous assurons de tout notre soutien, et de notre disponibilité par mail aux adresses suivantes

accueil@coeurdedrome.com et otvaldedrome@gmail.com

Le référent unique de la DIRECCTE Auvergne - Rhône-Alpes

ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr

04 72 68 29 69

Le référent unique CCI France

entreprises-coronavirus@ccifrance.fr

01 44 45 38 62